

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	14 (1869)
Heft:	3
Artikel:	Cours spécial pour les directeurs et contre-maîtres d'arsenaux
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-357723

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que cette dernière pèse 31 gr. 50, la nôtre pèse, non 36 gr., poids qu'il indique, mais seulement 30 gr. 25, se décomposant comme suit :

6 gr. enveloppe métallique ;
20 gr. 40 projectile ;
3 gr. 75 charge, poudre n° 4.
0 gr. 10 fulminate.

Total, 30 gr. 25.

Les instructions fédérales indiquent, il est vrai, pour le poids total de la cartouche 30 gr. 60, en tenant compte probablement du poids de la graisse évalué à 0 gr. 35.

M. Du Casse continue d'être à côté de l'exactitude quand il ajoute que « le prix « de la cartouche Chassepot est d'un *bon tiers* moins élevé que celui de la car- « touche Boxer ». Nos cartouches coûtent en effet 6 $\frac{1}{2}$ centimes pièce, tandis que la cartouche Chassepot revient, croyons-nous, de 10 à 12 centimes, sa fabri- cation ne se prêtant pas au travail des machines, et un ouvrier devant être bien habile pour en confectionner 100, nous disons cent, par jour. Cette faible quantité et ce prix de revient élevé s'expliquent par le fait qu'une cartouche Chassepot doit passer par 30 ou 32 ateliers différents avant d'être terminée et empaquetée. Com- parativement à nos *anciennes* munitions en papier, il est parfaitement vrai que la cartouche du Vetterli présente un poids mort considérable et une élévation notable de prix, mais comparativement au Chassepot, notre munition possède indubitable- ment les avantages de la légèreté et du bon marché outre ceux non contestés d'une cartouche unique, inaltérable et sans danger d'explosion.

Le *Moniteur de l'armée* ajoute enfin que la cartouche du Vetterli est à en- flammation centrale. Nous relèverons ce *lapsus pennæ* en rappelant qu'elle est au contraire à inflammation périphérique et que la broche, que l'on devrait appeler plutôt *fourchette*, frappe sur deux points du bourrelet à la fois.

Quant à question de convenance politique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, nous croyons qu'une arme reconnue excellente pour *notre petite armée* con- viendra également à une armée plus considérable, et M. Du Casse voudra bien nous pardonner si nous ne prenons pas trop au sérieux les arguments au moyen desquels il soutient sur ce point la thèse opposée. Si la France eût agi avec autant de prudence que la Suisse, et qu'elle eût transformé rapidement ses anciennes armes tout en expérimentant avec une sage lenteur les derniers perfectionnements des nouveaux systèmes, elle reconnaîtrait peut-être plus franchement aujourd'hui que le Vetterli est une arme modèle et parfaitement qualifiée pour servir de base à l'armement d'une *grande nation*.



COURS SPÉCIAL POUR LES DIRECTEURS ET CONTRE-MAITRES D'ARSENAUX.

Dans le but de conserver les expériences techniques acquises pendant la transformation des armes, le Département militaire féd-

déral a décidé de faire donner aux fonctionnaires et aux ouvriers des arsenaux cantonaux une instruction solide sur la connaissance des fusils se chargeant par la culasse, leur réparation et leur contrôle. A cet effet il a organisé deux cours qui ont eu lieu successivement à Winterthour du 18 novembre au 10 décembre dernier. Chaque canton s'y était fait représenter suivant son importance par 1 à 4 assistants, excepté le canton de Lucerne qui a jugé cette instruction superflue pour ses employés. La Confédération a pris à sa charge les frais d'instruction et de logement ; en revanche le personnel des deux cours a eu à pourvoir lui-même aux frais de voyage et d'entretien et n'a pas reçu de solde de la Confédération.

Le personnel d'instruction était composé de MM. E. Chausson, capitaine, commandant du cours ; Clos, contrôleur d'armes de 1^{re} classe, et Volmar, lieutenant de carabiniers.

Les différences de vocations et de fonctions des assistants déterminèrent la formation de deux divisions, l'une comprenant les fonctionnaires proprement dits, l'autre les hommes du métier pouvant travailler sur l'étau ; les deux divisions étaient cependant réunies pour l'instruction théorique.

Quelques détails circonstanciés sur leur programme feront parfaitement comprendre à nos lecteurs le but de ces cours et leur utilité. La matière de l'instruction avait donc pour objet :

a) La connaissance des divers fusils suisses, Prélaz-Burnand, fusil de chasseur, infanterie modèle 1863, carabines modèles 1852 et 1864, carabine Peabody, leurs dimensions, calibres, rayures, torsion, l'épreuve des canons, la flexion des bayonnettes et baguettes, ainsi que les qualités requises de ces armes pour être admises à la transformation.

b) La connaissance du matériel, surtout au point de vue du travail de manutention et des accidents auxquels peut donner lieu un travail défectueux : fers à forger, acier, fonte douce, manière de distinguer les diverses qualités par leur texture, exhibition d'échantillons et de types, défauts des fers ; bois, qualités et défauts.

c) La fabrication des cartouches métalliques, dimensions des douilles et des cartouches, poids et forme des projectiles, charge, composition de la graisse, défauts des cartouches.

d) Explication du système de transformation Amsler pour petit et grand calibre, règles de construction, rapports des diverses pièces entr'elles, solidité du mécanisme, précautions à prendre pour la trempe.

e) Monter et démonter le système en donnant les explications nécessaires.

f) Emploi et but des modèles, types et calibres pour le contrôle des parties de fermeture.

g) Examen et vérification du fusil transformé terminé: défauts tolérables, défauts réparables, défauts entraînant le rebut de la pièce; indication des procédés de réparations, rhabillages qui ne doivent pas être tolérés. Rédaction des bordereaux de réparations.

h) Epreuves de tir avec bonnes et mauvaises munitions, adapter les pièces de remplacement.

i) Instruction sur les circonstances qui peuvent entraver les fonctions régulières du mécanisme, qu'elles proviennent de munitions défectueuses, de négligence dans les soins de propreté et de maniement, ou d'une connaissance insuffisante du système, principalement sur les circonstances qui empêchent un bon jeu de l'extracteur, qui occasionnent une mauvaise extraction, une mauvaise fonction soit de la broche, soit de l'arrêté, soit du ressort d'extracteur, qui font serrer le coin, qui procurent un déchirement du projectile, ou qui produisent des départs accidentels.

k) Entretien et conservation des armes.

La division travaillant sur l'eau a été occupée à la construction d'un appareil de transformation, ainsi qu'à diverses réparations et au remplacement de pièces.

Nous savons que ces cours ont été suivis avec attention et intérêt, chacun montrant un grand empressement à se familiariser avec nos nouvelles armes. Aussi est-il probable qu'ils seront repris dès que l'état de fabrication du nouveau fusil à répétition le permettra; c'est du moins un désir que les assistants ont été unanimes à manifester.

BIBLIOGRAPHIE.

DEUX NOUVEAUX LIVRES DU COMMANDANT DE LA BARRE-DUPARCQ.

Tandis que nous nous disposions à rendre compte d'un nouveau livre du savant directeur de l'école militaire de St-Cyr, un second ouvrage du même auteur nous parvient. Hâtons-nous donc de les enregistrer crainte qu'un troisième ne vienne nous faire rougir plus fort encore de notre lenteur.

Le premier volume dont nous avons à parler est digne de l'attention sérieuse des hommes d'état, des économistes et des militaires. Accueilli très favorablement par l'Académie des sciences morales et politiques, il traite une matière grave et relevée, *les rapports entre la richesse et la puissance militaire des Etats* (¹).

(¹) Tanera; Paris 1868; 1 vol. grand in-8, de 130 pages.